

Plan de protection du Laténium

Le Laténium dispose d'un plan sanitaire détaillé, réalisé selon les prescriptions de l'Office fédéral de la santé publique et des autorités cantonales. Il bénéficie également des recommandations de l'Association des Musées suisses. Ces mesures permettent au Laténium de garantir au public une visite passionnante et confortable en toute sécurité et de protéger ses collaborateurs-trices.

Jauge de sécurité

- Le Laténium peut accueillir en même temps jusqu'à 250 personnes dans l'ensemble du musée (1 personne / 10m²).

Mesures d'hygiène

- Le port du masque est obligatoire dès 12 ans. Des gants et des masques sont disponibles à la réception.
- Du désinfectant est mis à disposition en plusieurs endroits du musée.
- Un fléchage au sol permet le maintien des distances à la caisse et à la boutique et assure la fluidité de la circulation des publics.
- Des protections en plexiglas disposées à la caisse assurent la sécurité du personnel d'accueil ainsi que celle des visiteurs.
- Les audioguides sont désinfectés à chaque usage.
- Les WC, les poignées de portes, les boutons d'ascenseur et les rampes d'escalier sont nettoyés régulièrement.

Restrictions

- Les jeux, les livres en consultation et les tables méthodologiques et écrans tactiles ne sont pas accessibles dans l'exposition permanente (les bornes vidéos sont accessibles).
- Une seule personne à la fois dans l'espace « Grotte du Bichon ».
- Deux personnes à la fois dans l'espace « Grotte de Cotencher ».
- Les visites commentées et les ateliers se font sur réservation et sont limités à 14 personnes. Conformément aux prescriptions de l'OFSP, les coordonnées sont collectées, puis détruites après 15 jours.
- La limitation du nombre de participants et les règles en matière de distance ne s'appliquent pas aux activités culturelles destinées exclusivement aux enfants et adolescents nés en 2001 ou après (ateliers, médiations, etc.).

Café du Laténium

- La terrasse du Café du Laténium est actuellement ouverte. Il dispose d'une gestion indépendante au musée et respecte les consignes spécifiques pour la branche des bars et restaurants émises par les autorités compétentes.